

Diadème Proximité III

lle-de-France, Nord-Pas de Calais, Picardie, Centre



Private Equity



Défiscalisation, développement, transmission, PME/PMI

Diadème Proximité III, Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), a pour objectif de vous faire bénéficier du potentiel de développement des PME/PMI, dans un cadre fiscal avantageux, en contrepartie d'une durée de détention minimum de 5 ans et d'une prise de risque en capital.

En effet, une réduction d'impôts (voir ci-après) égale à 25 % des sommes investies, droits d'entrée inclus, est accordée aux souscripteurs afin de promouvoir le développement des PME/PMI nécessairement implantées dans quatre régions françaises limitrophes.

Un partenaire auprès des PME

Depuis sa création, UFG Private Equity travaille dans la durée aux côtés des petites entreprises et leurs dirigeants et leur offre un accompagnement privilégié. Fort de cette expérience, le portefeuille de Diadème Proximité III sera investi pour 60 % (quota fiscal) au moins dans des participations de PME/PMI principalement matures sous la forme de capital développement et capital transmission/LBO (opération de rachat d'entreprises avec financement bancaire). Ces sociétés opèrent dans des secteurs traditionnels et sont implantées dans les régions françaises suivantes : l'Ile-de-France, le Nord-Pas de Calais, la Picardie et le Centre. UFG Private Equity a choisi d'investir dans ces régions où le contexte économique est favorable au capital investissement et où l'équipe de gestion d'UFG Private Equity bénéficiera d'un flux d'affaires abondant et de qualité, grâce à l'implantation du Crédit Mutuel Nord Europe dans le Nord de la France.

Grâce à un processus de sélection extrêmement sélectif, UFG Private Equity choisira des sociétés à fort potentiel de croissance, en privilégiant les sociétés déjà rentables et créatrices d'emplois et en contrepartie d'un risque en capital.

Des supports diversifiés

Pour saisir les meilleures opportunités au sein d'un univers d'investissement large, les 40 % de l'investissement hors quota de Diadème Proximité III seront gérés selon une allocation active et comprendront les actifs suivants :

- des supports monétaires et obligataires (35 % maximum):
 - Diadème Proximité III associera une gestion prudente de placements de trésorerie à un portefeuille diversifié d'obligations d'entreprises privées ;
- des fonds actions, en sélectionnant en priorité des fonds socialement responsables (25 % maximum):
 - Ces fonds intègrent des critères extra financiers dans leur processus de sélection des entreprises, permettant de filtrer les sociétés selon leur sensibilité aux problématiques sociales, gouvernementales et environnementales. Dans ce cadre, Diadème Proximité III investira à travers la gamme de fonds UFG trends couvrant cinq thèmes: la rareté des ressources, l'environnement, la technologie, les infrastructures et la démographie;
- des sociétés cotées ou non cotées (25 % maximum);
- des instruments financiers de type obligations high yield ou dette mezzanine (25 % maximum);
- des titres liés au secteur immobilier et infrastructure
 (25 % maximum);
- des fonds à formule (25 % maximum).

De façon accessoire, Diadème Proximité III pourra également investir dans des fonds de capital investissement (10 % maximum) et de multigestion alternative (10 % maximum).

Avertissement

L'Autorité des marchés financiers (AMF) appelle l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent aux Fonds d'Investissement de Proximité (FIP).

Lorsque vous investissez dans un FIP, vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

- Le Fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restants seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple dans des OPCVM actions, obligations ou taux (ceci étant défini dans le Règlement et la Notice du FIP) ;
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 % et de 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait de l'investissement du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petite taille, dont le délai de maturation est en général important ;
- Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en Bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion selon la méthodologie décrite dans le Règlement du Fonds, sous le contrôle du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur est délicat :
- Le rachat de vos parts peut dépendre de la capacité du Fonds à céder rapidement ses actifs ; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue ;
- En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut être également inférieur à la dernière valeur liquidative connue ;
- La performance du Fonds dépendra du succès des projets de ces entreprises. Ces projets étant risqués, vous devez être conscients des risques élevés de votre investissement et prendre en compte le risque de pouvoir perdre de l'argent.

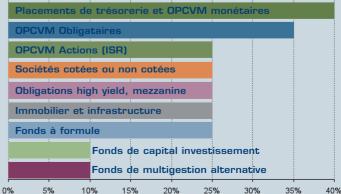
La Société de Gestion s'engage à ce que le montant total des frais n'excède pas 10 % de l'Actif Net du Fonds par an.

ableau récapitulatif des frais	
Commission de souscription	5 % maximum
Commission de gestion	Annuellement, 3,8 % maximum nets de toutes taxes de l'Actif Net du Fonds (3,8 % maximum nets de toutes taxes du montant des souscriptions si l'Actif Net est inférieur au montant des souscriptions).
Commission du Dépositaire	Annuellement, 0,08372 % net de toutes taxes de l'Actif Net du Fonds (avec un minimum de [] euros net de toutes taxes).
Commission du Délégataire de gestion comptable	Annuellement, estimés à 13 000 euros nets de toutes taxes.
utres frais	
Commissaire aux Comptes	Annuellement, estimés à 8 730,80 euros nets de toutes taxes.
Frais divers	Annuellement, maximum 1,196 % net de toutes taxes de l'Actif Net du Fonds
Frais de transaction	Annuellement, maximum 1,794 % net de toutes taxes de l'Actif Net du Fonds
Frais de constitution	Forfaitaires: 1,196 % net de toutes taxes du montant total des souscriptions
Frais de gestion indirects	Ce FIP investira dans des OPCVM dont les frais de gestion fixes sont généralement d'un maximum de 3 % nets de toutes taxes.
Commission de rachat acquise au Fonds	5 % maximum si rachat avant la fin de la cinquième année 4 % maximum si rachat au cours de la sixième année 3 % maximum si rachat au cours de la septième année

Répartition de l'actif du fonds



Exposition minimum / maximum (en % de l'actif net)*



L'allocation des 40 % de la poche hors-quota est susceptible d'évoluer en fonction des possibilités d'investissement et des opportunités de marché, dans le respect des seuils décrits dans la notice d'information.



Les plus de Diadème Proximité III

- ✓ Une réduction d'impôts (voir ci-après) sur le revenu pouvant atteindre 6 000 € pour un couple et 3 000 € pour une personne seule.
- Une exonération d'impôts (voir ci-après) sur les plusvalues (hors prélèvements sociaux).
- Un produit accessible dès 1 000 € (10 parts à 100 € chacune hors droits d'entrée).
- Une possibilité de rachats anticipés à partir de cinq ans de détention (soumis à une commission de rachat dégressive dans le temps) avec une durée de placement recommandée de sept ans.
- Des zones géographiques à fort potentiel.
- Un vivier important de sociétés à tous stades de développement.

Les risques associés de Diadème Proximité III

- Un investissement par nature à long terme et donc à liquidité différée.
- ✓ La performance du fonds dépend du succès des projets d'investissements et peut entraîner une perte de valeur par rapport à l'investissement initial. Par ailleurs, la prise de participation dans des sociétés non cotées en Bourse impose le calcul de la valeur liquidative selon une méthodologie définie. Le FIP ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi.
- Les risques associés aux actifs représentant la partie non éligible au quota pourront être des risques actions, crédits, de taux, risques liés aux investissements dans des fonds à formule et dans des sociétés exerçant leur activité dans l'immobilier ou les infrastructures, pour une exposition maximale de 40 %. Ces actifs sont soumis à des risques de perte en capital et de liquidité, une partie de l'actif hors quota pouvant être investie dans des actifs peu liquides (notamment OPCVM de fonds alternatifs, et ce dans la limite de 10 % de l'actif du Fonds).

FIP en quelques mots

Une allocation spécifique

Pour être qualifié de Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), une catégorie de fonds commun de placement à risques, l'actif du fonds doit respecter une répartition spécifique. Il doit être constitué, pour 60 % au moins, de participations dans des PME/PMI implantées dans quatre régions françaises limitrophes et 10 % d'entre elles doivent être dans des entreprises de moins de cinq ans d'existence.

1) Des réductions d'impôts

L'investisseur bénéficie d'une réduction d'impôts égale à 25 % des sommes investies, droits d'entrée inclus, dans la limite de 24 000 € pour un couple soumis à imposition commune (12 000 € pour une personne seule) en contrepartie d'une durée de détention minimum de cinq ans. Ainsi, pour un couple soumis à imposition commune, la réduction d'impôts peut atteindre 6 000 € (pour une personne seule, $3000 \in$).

La réduction d'impôts accordée pour la souscription d'un FIP est cumulable à celle du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI). Les plafonds de ces deux mécanismes sont distincts et offrent ainsi à un couple soumis à imposition commune la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôts pouvant s'élever jusqu'à 12 000 € (à 6 000 € pour une personne seule).

2) Exonération des plus-values

Les plus-values réalisées sur les parts de Diadème Proximité III seront exonérées d'impôts (hors prélèvements sociaux) à l'issue d'une période de détention d'au moins cinq ans.

Pour bénéficier de ces deux avantages fiscaux, l'investisseur doit conserver ses parts pendant au moins cinq ans à compter de la date de souscription. Les avantages fiscaux restent acquis en cas de décès, d'invalidité ou de licenciement.

Le FIP est un produit de défiscalisation. Il s'adresse aux personnes imposables sur les revenus. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

L'expérience de spécialistes reconnus

L'UFG

Issu du rapprochement des filiales de gestion pour compte de tiers (UFG Private Equity, UFG Investment Managers, UFG Alteram et UFG Real Estate Managers) du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, l'UFG constitue un acteur complet sur le marché de la gestion dont l'originalité réside dans sa maîtrise des placements alternatifs.

L'originalité en termes de gestion est d'offrir au sein d'une même entité quatre expertises complémentaires :

- le private equity,
- la gestion d'actifs mobiliers,
- la multigestion alternative,
- l'immobilier.

Son expérience, la qualité de ses produits et le professionnalisme de ses équipes l'ont conduit à occuper une place reconnue dans chacune de ces expertises.

UFG Partenaires est la structure de distribution des gammes de produits proposées par l'UFG sur ses quatre domaines d'expertise, auprès d'une clientèle de réseaux partenaires.

www.ufg-partenaires.com

UFG Private Equity

UFG Private Equity est une société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Filiale de l'UFG, elle réunit une équipe hautement qualifiée et complémentaire, composée à la fois d'entrepreneurs, d'ingénieurs et de financiers qui disposent d'une experience reconnue dans le domaine du capital investissement et des entreprises.

www.ufg-pe.com

Diadème Proximité III est un Fonds d'Investissement de Proximité régi par l'article L.214-41-1 du Code monétaire et financier et par ses textes d'application. UFG Partenaires est dûment mandatée par UFG Private Equity, 173, boulevard Haussmann - 75008 Paris, à l'effet de procéder au démarchage relatif au FIP Diadème Proximité III.

Prendre connaissance des conditions et risques associés dans la notice et le règlement de Diadème Proximité III, disponibles sur simple demande et téléchargeables via le site groupe-ufg.com

Votre contact : UFG Partenaires, SAS au capital de 321 300 €

Siège social : 173 boulevard Haussmann 75008 PARIS - Tél. : 01 44 56 10 00 - Fax : 01 44 56 11 00 326 817 467 RCS Paris, carte T n° 11960 Préfecture de Police de Paris - Agrément CECEI n° 18673 X

www.groupe-ufg.com

Société de gestion : UFG Private Equity - Société par actions simplifiée au capital de 500 000 € 452 276 181 RCS PARIS - Agrément AMF : GP 04 032 du 27/04/2004